

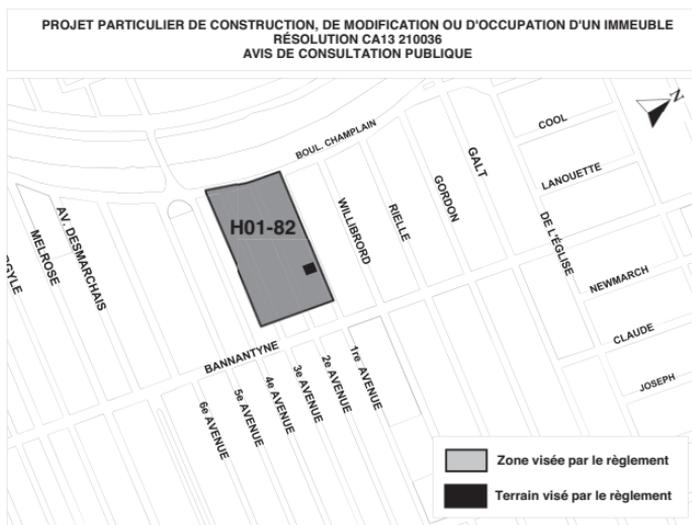
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'AUTORISER L'AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE AU BÂTIMENT - 1012, 1^{re} AVENUE.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement de Verdun, suite à l'adoption à sa séance du 5 février 2013 d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le **4 mars 2013 à 18h** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

L'objet de la présente résolution vise à permettre l'ajout d'un deuxième étage au bâtiment existant, de déroger à la marge arrière qui est déjà dérogatoire et permettre l'agrandissement de cette propriété, protégée par droit acquis. Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge aux normes se rapportant aux marges, à l'harmonie architecturale et aux droits acquis.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée ainsi que les zones contiguës à celle-ci, tel qu'indiqué sur le plan suivant :



Lors de cette assemblée publique de consultation, madame le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 21 février 2013

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement